



Les droits de douane de Trump sont illégaux

ATS

ATS

ATS

ÉTATS-UNIS Une cour d'appel fédérale a jugé que le président américain a outrepassé ses pouvoirs. L'affaire sera tranchée par la Cour suprême.

Une cour d'appel fédérale américaine a statué vendredi qu'une grande partie des droits de douane imposés par Donald Trump étaient illégaux. Elle les a toutefois maintenus en place le temps que l'affaire soit tranchée par la Cour suprême. Il s'agit d'un revers majeur pour un pilier de la politique de Donald Trump, qui ébranle l'économie mondiale même si, l'exécution du jugement ayant été suspendue jusqu'au 14 octobre, les droits de douane litigieux restent en place pour le moment. «TOUS LES DROITS DE DOUANE SONT ENCORE EN VIGUEUR!» a réagi rapidement le président américain dans un message sur son réseau Truth Social. «Désormais, avec l'aide de la Cour suprême des Etats-Unis, nous les utiliserons au service de notre pays», a ajouté le président. Donald Trump a ainsi fait savoir qu'il allait saisir la Cour, dont il a cimenté la majorité conservatrice, pour trancher le litige en dernière instance. Une volonté confirmée un peu plus tard par sa ministre de la Justice, Pam Bondi, sur X.

Le jugement de vendredi, pris à une majorité de sept juges contre quatre, fragilise l'offensive protectionniste du chef de l'Etat, qui avait publiquement dit redouter cette éventualité au début du mois.

Pas le pouvoir de taxer

Depuis son retour au pouvoir en janvier, Donald Trump a mis en place, en plusieurs vagues, de nouvelles surtaxes sur les produits entrant aux Etats-Unis. Celles-ci vont de 10 à 50% selon les situations et les pays. Les droits de douane imposés par Washington à la Suisse se montent, depuis leur entrée en vigueur le 7 août, à 39%. Ce sont ces droits de douane – différents de ceux frappant des secteurs en particulier (automobile, acier, aluminium, cuivre) – qui ont été contestés devant la justice.

Selon le texte de la décision, «la loi confère au président des pouvoirs importants pour prendre un certain nombre de mesures en réponse à une situation d'urgence nationale déclarée, mais aucune de ces mesures n'inclut explicitement le pouvoir d'imposer des droits de douane et autres taxes», prérogative du Congrès.

Les juges estiment que le chef de l'Etat ne peut imposer des droits de douane indiscriminés, sans limite de temps ni de montant. Or, est-il écrit, ceux qui ont été mis en place «s'appliquent à presque tous les articles importés aux Etats-Unis», quasiment quelle que soit leur provenance et «sans limite dans le temps». L'affaire avait d'abord été examinée par le tribunal de commerce international des Etats-Unis (ITC), qui avait estimé fin mai que Donald Trump avait outrepassé ses pouvoirs en imposant des surtaxes non ciblées. Dans son message sur Truth Social, le président américain

dénonce une décision «haute-ment politisée». Selon lui, si les droits de douane devaient être retirés, «cela serait une catastrophe complète pour le pays», qui serait «détruit». Début août, il avait dit craindre de devoir «rembourser (d')énormes montants», alors que l'exécutif américain se targue d'engranger des dizaines de milliards de dollars de recettes supplémentaires.

«Embarrassante»

Le gouvernement craint aussi de perdre un levier majeur de pression sur ses partenaires

commerciaux. La crainte de droits de douane exorbitants a poussé nombre d'entre eux à éviter de riposter et à ouvrir davantage leur marché aux produits américains.

«Une telle décision menacerait les intérêts stratégiques généraux des Etats-Unis tant au niveau national qu'international, et entraînerait probablement des représailles et l'annulation d'accords conclus avec des partenaires commerciaux étrangers», avait ainsi mis en garde le ministre du Commerce Howard Lutnick, selon des documents transmis à la cour et consultés par l'AFP. Son collègue aux Finances, Scott Bessent, avait estimé qu'une suspension des droits de douane placerait les Etats-Unis dans une «situation embarrassante et dangereuse sur le plan diplomatique». Le gouverneur démocrate de Californie Gavin Newsom a ironisé après la décision vendredi, affirmant que «Trump était le plus grand loser des Etats-Unis». Il a regretté dans le même temps que les Américains «soient ceux qui subissent ses politiques économiques ratées».



Donald Trump compte sur l'aide de la Cour suprême pour maintenir ses droits de douane. AP PHOTO/MARK SCHIEFELBEIN

«Le jugement affaiblit la position de négociation des Etats-Unis»

Pour Rahul Sahgal, le chef de la Chambre de commerce suisse-américaine, le jugement de la cour d'appel américaine sur les droits de douane affaiblit la position de négociation du gouvernement américain vis-à-vis de la Suisse.

L'administration Trump n'a probablement plus d'influence directe sur l'offre suisse, estime Rahul Sahgal.

La Suisse a envoyé son offre optimisée à Washington. «L'objectif est clair: les droits de douane de 39% doivent être fortement et rapidement abaissés», a déclaré le chef de la Chambre de commerce suisse-américaine dans une interview publiée hier par la «NZZ am Sonntag».

Mais le jugement rendu par la cour d'appel américaine met l'administration américaine sous pression au niveau du timing: «Si la Cour suprême restreint la base juridique actuelle ou la déclare même inapplicable avant que la Suisse ne conclue un accord avec les Etats-Unis, tout sera plus compliqué pour Washington», a-t-il dit.

Le gouvernement américain devrait alors trouver une nouvelle base juridique pour les droits de douane contre la Suisse.

Selon Rahul Sahgal, la chambre de commerce américano-suisse part du principe que les droits de douane sur la Suisse sont également visés par le jugement de la cour d'appel

américaine.

La décision de celle-ci n'entrera pas en vigueur avant le 14 octobre. Le gouvernement américain a donc le temps de faire appel devant la Cour suprême. Ce que Donald Trump a, du reste, annoncé vouloir faire. On ne sait ni quand ni comment la Cour suprême prendra sa décision. Rahul Sahgal ne s'attend toutefois pas à ce que la Cour suprême donne un chèque en blanc au président américain, même si la Cour dispose d'une majorité conservatrice.

Le chef de la Chambre de commerce suisse-américaine estime qu'il est possible que la Cour autorise une application limitée de la loi d'urgence comme base pour les droits de douane.

Promesses à Trump

Le Conseil fédéral aurait promis au président américain Donald Trump de renoncer à une taxe numérique dans le cadre des négociations sur les droits de douane, écrit la «NZZ am Sonntag». Une telle taxe viserait à imposer les grands groupes technologiques américains. Selon plusieurs sources, le projet d'accord finalisé entre la Suisse et les Etats-Unis comporte un chapitre intitulé

«commerce numérique et technologie» dans lequel la Suisse garantirait ce renoncement aux Etats-Unis. Le Conseil fédéral ferait ainsi une concession majeure à l'un des points centraux des revendications de Trump. Le problème, souligne le journal dominical, est que plusieurs interventions parlementaires sur ce sujet sont pendantes au Parlement.